

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du PAYS de MONTMÉDY du 7 AVRIL 2022

L'an deux mille **vingt-deux**, le sept Avril, à 20H00, le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Montmédy, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la **Salle des Fêtes de Montmédy**, sous la présidence de Monsieur Éric DUMONT.

Présents : AARNINK GEMINEL Dominique / ADNET Yannick / ALEXANDRE David / AUBRY Régis / BLONDIN Damien / BON Evelyne / CHARLIER Guy / CHATTON Guy-Joël / COLLIN Guy / COLLOT Antoine / DUMONT Éric/ EMO Éric/ FORGET Luc / GEOFFROY Laurent / GUILLAUMÉ Cédric / GUILLAUME Pierre / JACQUOT Christian / JACQUOT Daniel / LAUNOIS Sylvie / LECRIQUE Yves / LEMAIRE Pierre / LEONARD Pierre / MEURICE Christian / REGNAULD Daniel / RICLOT Marcel / STELMACH Jean-Pierre / THIERY Fabienne / THOMAS Fabienne.

Procuration(s) : AMET Aurore a donné procuration à LEONARD Pierre,
LOUSTE Philippe a donné procuration à DUMONT Eric,
PALMIERI Virginie a donné procuration à BON Evelyne.

Absent(s) : BORD Jérôme / COLIN Francis / DIEU Daniel.

Excusé(s) : BIGOT Carole / JULLION André / MONTLIBERT François / RICHARD Claude / SAUNOIS Christian.

	Point 1 (a) (1^{ère} partie) :	Suite Point 1 (b) (2^{ème} partie):	A partir du Point 2
	Compte de Gestion 2021	Compte Administratif 2021 (Vote des CA : M. le Président sort de la séance avec la procuration de Philippe LOUSTE)	
Nombre de Conseillers en Exercice	39	39	39
Nombre de participants Présents	28	27	28
Nombre d'absent(s) ayant donné mandat de Procuration(s)	3	2	3
Nombre d'Absent(s) et/ou Excusé(s)	8	8	8
Nombre de Votants (ou Non participant)	31	29	31

Le Procès-Verbal de la séance du 28 février 2022 a été affiché à la Communauté de Communes du Pays de Montmédy le 7 mars 2022 et ce Procès-Verbal a été approuvé (avec également celui de la séance du 30 juin 2021 pour régularisation).

Quant au Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 7 avril 2022, ce dernier a été affiché à la Communauté de Communes du Pays de Montmédy le 13 avril 2022.

Yannick ADNET a apporté des commentaires sur le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 :

- *Concernant la délibération n° 31 « FPIC » (Fonds de Péréquation Intercommunal), le CR ne fait pas état du tour de table relatif à la possibilité d'une centralisation du fonds de péréquation au bénéfice de la seule CCPM.*
- *Concernant la délibération n° 39 « Aides économiques », il n'est pas fait état du refus d'aide sur la demande du restaurateur d'Avioth. Pour rappel, toute demande d'aide financière fait l'objet d'une étude en commission ad hoc laquelle rend un avis pour éclairer les élus communautaires dans leur vote définitif. À ce titre tous les dossiers instruits, quelle que soit l'orientation prise en commission, doivent être présentés en assemblée communautaire. Les commissions n'ont aucune délégation de pouvoir pour se substituer à l'assemblée communautaire dans son pouvoir décisionnaire.*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil de Communauté : **Mme BON Evelyne**.

La séance est ouverte.

9-2022 .1. Approbation des Comptes de gestion 2021 (a) et des Comptes Administratifs 2021 (b), Budgets Primitifs et annexes 2022

Le Président prend la parole :

" Il s'agit du résultat de la mise en œuvre du budget que vous avez approuvé le 28/02/21 en vous rappelant que l'année fut marquée par un déficit notable de personnel administratif qui, il faut le souligner, constitue le rouage essentiel de l'exécution du budget.

Je tiens également à rappeler que nos engagements ont été tenus, que ce qui était prévu a été réalisé, que la procédure de désendettement à hauteur de 500 000 € pour l'année 2021 a été respectée sans pour autant compromettre l'équilibre financier."

Cédric GUILLAUMÉ prend la parole pour présenter les Comptes Administratifs 2021, documents retraçant l'exécution budgétaire au 31/12/21 et en totale adéquation avec les Comptes de Gestion transmis par la Trésorerie. Il détaille ensuite les Budgets Primitifs et annexes 2022 (Général, Assainissement, Tourisme et Sous-Retendu) section par section tant en Dépenses qu'en Recettes. Il ajoute que les BP 2022 ont été élaborés selon les orientations budgétaires abordées lors du précédent Conseil Communautaire et sans augmentation de la fiscalité.

Pour le vote des Comptes Administratifs 2021 des différents budgets, le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Vice-Président aux Finances préside leurs mises aux voix.

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître
Un résultat de Fonctionnement de 914 001.72

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Excédent années antérieures :	886 493.93€.
Résultat de l'exercice 2021 :	<u>914 001.72€.</u>
Excédent de clôture de l'exercice 2021 :	1 800 495.65€.
Résultat d'investissement (001) :	-929 126.07€.
Restes à Réaliser Dépenses :	116 030€.
Restes à Réaliser Recettes :	70000€.
<u>Solde Restes à Réaliser :</u>	-46 030€.
 <u>Affectation du résultat de l'exercice :</u>	
A l'excédent de fonctionnement reporté : (report à nouveau créditeur/002)	825 339.58€.
Au déficit de fonctionnement reporté : (report à nouveau débiteur/002)	0.00€.
A l'excédent de fonctionnement capitalisé : (compte 106(8))	975 156.07€.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'APPROUVER le Compte de Gestion du Receveur, le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation de résultat.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du **Budget Principal** ainsi que l'affectation de résultat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2022 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement ou d'exploitation du budget principal et des budgets annexes 2021, aux comptes respectifs 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté, de chacun de ces budgets.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

Un résultat de Fonctionnement de 414 352.84

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Excédent années antérieures :	0.00€.
Résultat de l'exercice 2021 :	<u>414 352.84€.</u>
Excédent de clôture de l'exercice 2021 :	414 352.84€.
Résultat d'investissement (001) :	-262 539.88€.
Restes à Réaliser Dépenses :	0€.
Restes à Réaliser Recettes :	0€.
<u>Solde Restes à Réaliser :</u>	0€.
<u>Affectation du résultat de l'exercice :</u>	
A l'excédent de fonctionnement reporté : (report à nouveau créditeur/002)	151 812.96€.
Au déficit de fonctionnement reporté : (report à nouveau débiteur/002)	0.00€.
A l'excédent de fonctionnement capitalisé : (compte 106(8))	262 539.88€.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'APPROUVER le Compte de Gestion du Receveur, le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation de résultat.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du **Budget Assainissement** ainsi que l'affectation de résultat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2022 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement ou d'exploitation du budget principal et des budgets annexes 2021, aux comptes respectifs 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté, de chacun de ces budgets.



BUDGET TOURISME

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître
Un résultat de Fonctionnement de -17 864.65

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Excédent années antérieures :	13 106.4€.
Résultat de l'exercice 2021 :	<u>-17 864.65€.</u>
Déficit de clôture de l'exercice 2021 :	-4 758.25€.
Résultat d'investissement (001) :	2 838.30€.
Restes à Réaliser Dépenses :	0€.
Restes à Réaliser Recettes :	0€.
<u>Solde Restes à Réaliser :</u>	0€.
<u>Affectation du résultat de l'exercice :</u>	
A l'excédent de fonctionnement reporté : (report à nouveau créditeur/002)	0€.
Au déficit de fonctionnement reporté : (report à nouveau débiteur/002)	4 758.25€.
A l'excédent de fonctionnement capitalisé : (compte 106(8))	0€.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'APPROUVER le Compte de Gestion du Receveur, le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation de résultat.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du **Budget Tourisme** ainsi que l'affectation de résultat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2022 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement ou d'exploitation du budget principal et des budgets annexes 2021, aux comptes respectifs 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté, de chacun de ces budgets.

ZONE SOUS-RETONDU

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'APPROUVER le Compte de Gestion du Receveur, le Compte Administratif 2021 ainsi que l'affectation de résultat.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du Receveur,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du **Budget zone Sous-Retendu** ainsi que l'affectation de résultat,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2022 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement ou d'exploitation du budget principal et des budgets annexes 2021, aux comptes respectifs 002 : résultat de fonctionnement ou d'exploitation reporté, de chacun de ces budgets.

	Point 1 (a) (1^{ère} partie) : Compte de Gestion 2021	Suite Point 1 (b) (2^{ème} partie): Compte Administratif 2021 (Vote des CA : M. le Président sort de la séance avec la procuration de Philippe LOUSTE))
POUR (ou Non participant)	31	29

10-2022 2. Approbation du Budget Primitif 2022 : Budget Général.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ADOPTER le Budget Primitif, budget Général 2022.

Le Président propose, au vu des projets, et surtout vu que ces derniers s'étendent sur plusieurs années d'exercice de voter la section investissement par opérations et non pas par chapitres.

Cela concernera le projet du Pôle d'Excellence Rural, la Crèche, la Maison de Santé, le Foyer-Logements la Piscine et la micro-crèche de Juvigny.

La Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022 ont émis un avis favorable.

Le Président rappelle que les orientations budgétaires ont été proposées lors du Conseil Communautaire du 28 février 2022 et qu'aucune remarque n'est parvenue avant l'élaboration du budget. La proposition de budget est donc conforme aux orientations, notamment en ce qui concerne la poursuite du désendettement.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis de la Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2022, Budget Général.

POUR : 31 (Unanimité)

11-2022 3. Approbation du Budget Primitif 2022 : Assainissement – annexe.

Monsieur le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ADOPTER le Budget Primitif Assainissement 2022 – Annexe.

La Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022 ont émis un avis favorable.

Le Président interroge les élus sur la perception des administrés quant à l'augmentation de la redevance assainissement.

Cédric GUILLAUMÉ répond aux interrogations d'élus relatant le mécontentement de certains usagers face à l'augmentation des factures. En outre, il précise que la CCPM doit assumer les décisions prises par les précédentes mandatures et que cela nécessite des ajustements tarifaires essentiels à l'équilibre budgétaire du service.

Par ailleurs, une communication sur le rattrapage de facturation des redevances a été effectuée auprès des usagers.

Pierre LEONARD estime qu'une réflexion doit être menée sur nos difficultés en la matière et qu'il convient d'y associer nos parlementaires.

Adrien PASCOLINI apporte une précision quant aux retards de facturation constatés sur le canton. (hors commune de Montmédy) Il précise que le délégataire SUEZ n'a pas transmis les tarifs conformes au marché, entraînant ainsi des rejets pour l'établissement de la redevance.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis de la Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le vote du Budget Primitif Assainissement 2022 – Annexe.

POUR : 26

Contre : 1 (*Yannick ADNET*)

Abstention(s) : 4 (*Dominique AARNINK GEMINEL / Damien BLONDIN / Guy CHARLIER / Pierre LEONARD*)

12-2022 .4. Approbation du Budget Primitif 2022 : Tourisme – annexe.

Monsieur le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ADOPTER le Budget Primitif Tourisme 2022 – Annexe.

La Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis de la Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le vote du Budget Primitif Tourisme 2022 – Annexe.

POUR : 27

Abstention(s) : 4 (*Evelyne BON / Guy CHARLIER / Cédric GUILLAUMÉ / Daniel JACQUOT*)

13-2022 .5. Approbation du Budget Primitif 2022 : Zone Sous-Retendu – annexe.

Monsieur le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ADOPTER le Budget Primitif zone Sous-retendu 2022 – Annexe.

La Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis de la Commission Finances et le Bureau réunis en date du 30 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le vote du Budget Primitif, Zone Sous retendu 2022 – Annexe.

POUR : 31 (Unanimité)

14-2022 .6. Imputation du produit des taxes 2022.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que le produit fiscal 2022 soit réparti de la manière suivante :

➤ Foncier bâti	12.06 %
➤ Foncier non bâti	25.65 %
➤ Cotisations foncières entreprises	10.55 %
➤ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	15,00 %

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le produit fiscal 2022 ci-dessous :

➤ Foncier bâti	12.06 %
➤ Foncier non bâti	25.65 %
➤ Cotisations foncières entreprises	10.55 %
➤ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	15,00 %

POUR : 31 (Unanimité)

15-2022 .7. Versement subvention d'équilibre Tourisme.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention de fonctionnement comme prévu dans le budget 2022 d'un montant de 67 808,25 €.

Cette somme sera versée en plusieurs fois suivant l'échéancier suivant :



- Avril 2022 : 20 000,00 €
- Juin 2022 : 15 000,00 €

Le solde sera versé suivant les nécessités de l'Office de Tourisme.

Le Président précise que la subvention concerne, outre la subvention d'équilibre, une partie de la mise en œuvre du projet de sentiers de randonnées dépendant de l'attribution de la subvention de la Région qui a déclaré le projet éligible mais qui n'a pas encore défini le taux de subvention accordé. Compte tenu du délai prévisible du rendu de la commission (mai/juin) et du temps restant pour la mise en œuvre du projet, celui-ci sera étalé sur 2 ans.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à verser une subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme d'un montant de 67 808.25 euros conformément au BP 2022 et suivant l'échéancier précité.

POUR : 31 (Unanimité)

16-2022 .8. Subventions aux associations pour l'année 2022.

Le Président explique que la Commission Vie Associative s'est réunie à deux reprises les 3 et 9 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montant
AAPPMA Pêche	1 820,00€
Football club Othe-Montmédy	6370€ (4550+1820)
Centre social et culturel de Montmédy (jeux-aide mobilité-multi-accueil-épicerie solidaire)	18 200€
Centre social les jardins partagés	3054€
Les Chiérothains	519€
Handball Club	1 638€
Bibliothèque Montmédy	1.365 €
Judo club	1 365€
karaté	1 638€
Les Amis d'Ernelle	3 413€
Marville terres communes	1820€
Souvenir Français	1.365€
ILCG	624€
SSIAD	362€
UCIA Montmédy	910€
Centre équestre Marville	3640€
Bibliothèque Marville	364€
Gym-Médy	1 847€
Total	50 314,00 €

Yannick ADNET souhaite que soit présenté en Conseil Communautaire les demandes n'ayant pas été retenues ainsi que le motif.

Le Président procède oralement à la demande et acte que cela soit tracé lors des prochaines commissions.

Cédric GUILLAUMÉ : Concernant les subventions versées aux associations, la commission Finances, en accord avec la commission Vie Associative, propose de fixer le montant total des attributions à 50 000€. Un nombre exponentiel de demandes a été recensé cette année. La CCPM se doit d'accompagner le tissu associatif dans une certaine limite.

Fabienne THOMAS prend la parole en précisant que tous les dossiers sont examinés en commission. Il faut aider les associations et essayer de satisfaire tout le monde.

Les élus parties prenantes dans les associations (présidence ou membre de bureau) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis favorable de la Commission Vie Associative réunie les 3 et 9 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'année 2022 comme indiqué ci-dessus et AUTORISE le Président à signer tous documents s'y rapportant.

POUR : 24

Abstention(s) : 7 (Yannick ADNET / Evelyne BON / Guy CHARLIER / Guy-Joëlle CHATTON / Pierre GUILLAUME / Christian MAURICE / J-Pierre STELMACH)

17-2022 .9. Nomination de nouveaux délégués pour le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents).

Le Président explique que suite au dernier Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui actait les nouveaux statuts du SIAC, il est nécessaire de nommer 2 nouveaux délégués titulaires supplémentaires ainsi qu'un suppléant. Il est proposé au Conseil Communautaire de proposer ces nominations.

Il déclare également avoir reçu la candidature de M. Christian SAUNOIS, excusé pour ce Conseil.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la nomination au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents) de :

- SAUNOIS Christian et LEMAIRE Pierre, comme nouveaux délégués Titulaires,
- LEONARD Pierre, comme nouveau délégué Suppléant.

POUR : 31 (Unanimité)

.10. Exonération des obligations de mise aux normes « dans les meilleurs délais » des installations d'assainissement individuelles.

(Délibération retirée de l'ordre du jour du Conseil Communautaire après approbation des élus).

Le Président propose de travailler le sujet en commission avant de le proposer en Conseil Communautaire car une analyse technique et politique est nécessaire.

18-2022. .11. Demande de subvention pour la zone Sous-Retendu au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Modificatif.

Depuis l'achat des dernières parcelles de la zone Bossu Pré, il est apparu important de se consacrer à la zone Sous-Retendu. Afin de l'aménager en fonction des besoins une étude est nécessaire et cette dernière peut rentrer dans le cadre des financements DETR.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Pourcentage des Ressources sur les Dépenses totales HT
Relevé topographiques complémentaires parcelle YD 25	830 €			
Etudes préliminaires pour le lotissement intercommunal à usage d'activités sous-retendu	23 275€			
		Autofinancement	7 231.5€	30 %
		<u>Aides publiques sollicitées :</u> - Etat	16 873.5€	70 %
Total (Coût global de l'opération HT)	24 105€	Total des Recettes HT	24 105€	100 %

Le Président explique qu'il est indispensable d'obtenir le permis d'aménager avant la remise en cause du PLU de Montmédy, conséquence de la prise en compte des objectifs du SRADDET.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention pour la zone Sous-Retendu au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

POUR : 31 (Unanimité)

19-2022 .12. Contrat chargée de mission patrimoine-habitat.

Le Président rappelle les missions de la chargée de mission patrimoine et habitat qui se termine le 18/04/2022. Il précise également qu'en plus de ces missions, lui ont été confié des organisations et animations d'événements culturels qui ont rencontrés un vif succès sur le territoire.

Le Président déclare :

"je pense qu'à travers cette année passée Coraline BLAISE a largement fait ses preuves.

Compétence et discrétion font d'elle une excellente ambassadrice de notre Communauté de Communes.

Aussi je propose, compte tenu des missions en cours dont l'OPAH, de prolonger son contrat pour une durée de 3 ans qui correspond aux échéances des missions qui lui sont confiées, soit jusqu'au 17 avril 2025."

Le Président propose le renouvellement du contrat jusqu'au 17 avril 2025 et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le renouvellement du contrat jusqu'au 17 avril 2025 et AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 31 (Unanimité)

20-2022 .13. Loyer micro-crèche.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en date du 23 février 2021, il avait été décidé de mettre en place avec le Centre Social et Culturel de Montmédy, un bail emphytéotique administratif pour la crèche intercommunale et la microcrèche.

La redevance annuelle d'occupation correspond à la moitié de la redevance annuelle d'occupation de la crèche de Montmédy sur la base d'un accueil de 10 enfants pour la microcrèche par rapport aux 20 enfants accueillis à Montmédy.

Dépenses du projet :

Coût Total du projet : 265 251.06 € HT.

Le coût de l'opération à prendre en compte est de 274 789.49 €

LOYER ANNUEL : 1 800 €/an, soit 150 €/mois TTC.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire d'appliquer une redevance pour la micro-crèche au Centre Social et Culturel de Montmédy de 1 800 €/an.

Le Président propose que cette redevance soit payée mensuellement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPLIQUE une redevance pour la micro-crèche au Centre Social et Culturel de Montmédy de 1 800 €/an qui sera mensuelle).

POUR : 31 (Unanimité)

Point ajouté à l'ordre du jour annoncé en début de séance, distribué en séance et validé par l'ensemble du Conseil Communautaire.

21-2022 .14. Renouvellement contrat poste d'adjoint territorial à l'Office du tourisme

Monsieur le Président rappelle que la participation de 20 % de la Communauté de Communes au poste d'adjoint territorial à Montmédy se concrétise depuis 2018 par un contrat de 7 heures hebdomadaires.

Le Président précise qu'il avait été acté que le contrat de Pauline VILLARD à hauteur de 20% à la charge de la CCPM serait repris par la Commune Montmédy dans un souci de simplification de management de l'employée (un contrat unique dans le même statut), et que cela ne constituerait en rien en un désengagement de la Communauté de Communes qui en contrepartie verserait une compensation du salaire au travers de la subvention d'équilibre.

Il s'avère que l'organisation de l'Office du Tourisme est en cours, suite au départ de Laurence MULLER qui a fait valoir ses droits à la retraite, et qu'à ce jour elle n'est pas encore définitivement remplacée. De plus, une nouvelle approche des besoins ainsi qu'une actualisation des fiches de poste s'avère nécessaire.

Afin d'assurer la continuité de service au sein de l'OT, il est proposé de reconduire le contrat de Pauline VILLARD pour une durée de 6 mois, le temps nécessaire de la réorganisation de l'OT.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'établissement d'un contrat pour le poste d'adjoint territorial du patrimoine de 7 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois.

POUR : 30

Abstention(s) : 1 (Antoine COLLOT)

15. Questions diverses

RAS.

Fait à Montmédy, le 4 Mai 2022

Transmis pour avis et approbation le 4 Mai 2022
au Secrétaire de séance,

Le Président,

Evelyne BON



Communauté de Communes du Pays de Montmédy

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des

Délibérations :

Objet des délibérations :

- 09–2022.** 1. Approbation des Comptes de Gestion 2021 (a) et des Comptes Administratifs 2021 (b).
- 10–2022.** 2. Approbation du Budget Primitif 2022 : Budget général.
- 11–2022.** 3. Approbation du Budget Primitif 2022 : Assainissement - annexe.
- 12–2022.** 4. Approbation du Budget Primitif 2022 : Tourisme - annexe.
- 13–2022.** 5. Approbation du Budget Primitif 2022 : Zone de sous-retondu - annexe.
- 14–2022.** 6. Imputation du produit des taxes 2022.
- 15–2022.** 7. Versement subvention d'équilibre Tourisme.
- 16–2022.** 8. Subventions aux associations pour 2022.
- 17–2022.** 9. Nomination de nouveaux délégués pour le SIAC.
10. Exonération des obligations de mise aux normes « dans les meilleurs délais » des installations d'assainissement individuelles.
(Délibération retirée de l'ordre du jour).
- 18–2022.** 11. Demande de subvention pour la zone Sous-Retondu au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), modificatif.
- 19–2022.** 12. Contrat chargée de mission patrimoine-habitat.
- 20–2022.** 13. Loyer micro-crèche.
- 21–2022.** 14. Renouvellement contrat poste d'adjoint territorial à l'**Office du Tourisme**.
(Point ajouté à l'ordre du jour annoncé en début de séance et validé par l'ensemble du Conseil Communautaire).
- 00–0000.** 15. Questions diverses.
-

Séance close à 22h20.

		<i>Signature des Présents</i>
NOM Prénom	Commune	
AARNINK GEMINEL Dominique	DOMBRAS	
ADNET Yannick	MONTMÉDY	
ALEXANDRE David	CHAUVENCY ST HUBERT	
AMET Aurore	MONTMÉDY	Absente (a donné son pouvoir à Pierre LEONARD)
AUBRY Régis	JAMETZ	
BIGOT Carole	MONTMÉDY	Absente
BLONDIN Damien	IRE LE SEC	
BON Evelyne	MONTMÉDY	
BORD Jérôme	MONTMÉDY	Absent
CHARLIER Guy	BREUX	
CHATTON Guy-Joël	LOUPPY SUR LOISON	
COLIN Francis	JUVIGNY SUR LOISON	Absent
COLLIN Guy	REMOIVILLE	
COLLOT Antoine	QUINCY-LANDZECOURT	
DIEU Daniel	VERNEUIL-GRAND	Absent
DUMONT Eric	MONTMÉDY	
EMO Eric	THONNELLE	
FORGET Luc	VILLECLOYE	
GEOFFROY Laurent	AVIOTH	
GUILLAUMÉ Cédric	ECOUVIEZ	
GUILLAUME Pierre	FLASSIGNY	
JACQUOT Christian	ECOUVIEZ	
JACQUOT Daniel	ECOUVIEZ	
JULLION André	MARVILLE	Absent
LAUNOIS Sylvie	MONTMÉDY	
LECRIQUE Yves	MONTMÉDY	



LEMAIRE Pierre	VERNEUIL-PETIT	
LEONARD Pierre	MONTMÉDY	
LOUSTE Philippe	MARVILLE	Absent (a donné son pouvoir à Eric DUMONT)
MEURICE Christian	THONNE LES PRES	
MONTLIBERT François	THONNE LE THIL	Absent
PALMIERI Virginie	CHAUVENCY-CHÂTEAU	Absente (a donné son pouvoir à Evelyne bon)
REGNAULD Daniel	CHAUVENCY LE CHÂTEAU	
RICHARD Claude	VIGNEUL S/S MONTMEDY	Absent
RICLOT Marcel	MONTMÉDY	
SAUNOIS Christian	HAN LES JUVIGNY	Absent
STELMACH Jean-Pierre	VELOSNES	
THIERY Fabienne	THONNE LA LONG	
THOMAS Fabienne	BAZEILLES SUR OTHAIN	

